

2C GROUP HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 4.668.043,80 euros

Siège social : 20 boulevard Montmartre – 75009 Paris

934 317 041 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril,

L'ensemble des associés (les "**Associés**") de la société 2C Group Holding, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 20 boulevard Montmartre – 75009 Paris, dont le numéro unique d'identification est 934 317 041 RCS Paris (la "**Société**"), a pris à l'unanimité par acte sous seing privé, les décisions portant sur l'ordre du jour ci-après, conformément aux stipulations de l'article 14.6 des statuts de la Société (les "**Statuts**") :

1. Augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal total de 2.250 euros par émission de 22.500 actions de préférence de catégorie 2 (les "**ADP 2**") de 0,10 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission de [...] euro par ADP 2, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées ;
2. Suppression du droit préférentiel de souscription des Associés aux 22.500 ADP 2 nouvelles au profit de personnes dénommées ;
3. Pouvoirs pour formalités.

Les Associés indiquent avoir préalablement aux présentes pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des Statuts ;
- le rapport du président de la Société (le "**Président**") ;
- le procès-verbal des décisions du comité de surveillance de la Société (le "**Comité de Surveillance**"), adoptées en date de ce jour, relatives notamment à l'autorisation préalable de l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal total de 2.250 euros par émission de 22.500 ADP 2 ("**Autorisation Préalable du Comité de Surveillance**") ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'ADP 2, avec suppression du droit préférentiel de souscription, prévu aux articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-12 du Code de commerce ; et
- le projet des nouveaux Statuts.

MIDCAP AUDIT ET PARTNERS, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement informée des présentes, n'a pas formulé de commentaire particulier.

En signant le présent acte sous seing privé, les Associés (i) reconnaissent en tant que de besoin avoir été pleinement et utilement informés des présentes décisions conformément à la loi, aux règlements et aux

Statuts et (ii) renoncent à tout délai et forme de convocation conformément aux dispositions légales et statutaires applicables à la Société.

Ceci étant exposé, les Associés adoptent les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal total de 2.250 euros par émission de 22.500 ADP 2 de 0,10 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission de [...] euro par ADP 2, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées

Les Associés,

connaissance prise (i) de l'Autorisation Préalable du Comité de Surveillance, (ii) du rapport du Président, (iii) du rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'ADP 2 avec suppression du droit préférentiel de souscription prévu aux articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-12 du Code de commerce et (iv) du projet de nouveaux Statuts,

après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré,

décident, sous la condition suspensive de l'adoption de la décision suivante supprimant le droit préférentiel de souscription des Associés, d'augmenter le capital social de 2.250 euros, pour le porter de 4.665.793,80 euros à 4.668.043,80 euros par émission de 22.500 ADP 2 nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, augmentée d'une prime d'émission globale de [...] euros ("Augmentation de Capital ADP 2").

Le prix de souscription des ADP 2 nouvelles est fixé au prix unitaire de [...] euro, soit 0,10 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission de [...] euro par ADP 2, soit un prix de souscription total de [...] euros, en ce compris une prime d'émission d'une valeur totale de [...] euros.

Les ADP 2 devront, lors de leur souscription, être intégralement libérées pour la totalité du prix de souscription, par versement en numéraire, dans les conditions prévues par la loi.

La souscription aux ADP 2 nouvelles sera reçue pendant un délai de 14 jours à compter de la date des présentes contre remise des bulletins de souscription et des certificats du dépositaire des fonds attestant des versements correspondants déposés sur le compte dédié à l'Augmentation de Capital ADP 2 ouvert au nom de la Société auprès de la banque [...] et dont les coordonnées ont été communiquées préalablement aux bénéficiaires.

La période de souscription de l'Augmentation de Capital ADP 2 pourra être clôturée par anticipation par le Président dès remise par les souscripteurs des bulletins de souscription correspondant à l'intégralité des ADP 2 ainsi émises et dès paiement par les souscripteurs de l'intégralité du prix de souscription des ADP 2.

Les ADP 2 nouvelles seront créées jouissance courante et seront inscrites en compte le jour de l'émission. Elles seront donc, dès leur création, complètement assimilées aux ADP 2 anciennes et soumises à toutes les stipulations des Statuts relatives aux ADP 2 et aux décisions de la collectivité des Associés de la Société.

Les Associés **décident** de conférer au Président, avec faculté de sous-délégation, tous pouvoirs nécessaires à la réalisation matérielle de l'Augmentation de Capital ADP 2, et notamment, à l'effet de :

- recueillir les souscriptions aux ADP 2 et les versements y afférents ;

- obtenir les certificats du dépositaire attestant la libération et la réalisation de l'Augmentation de Capital ADP 2 ;
- procéder, le cas échéant, à la prorogation de la période de souscription ou constater, s'il y a lieu, la clôture par anticipation de la période de souscription de l'Augmentation de Capital ADP 2 ;
- constater la réalisation de l'Augmentation de Capital ADP 2, et procéder, en conséquence, à la modification des Statuts ;
- décider d'imputer les frais de l'Augmentation de Capital ADP 2 sur le montant des primes et réserves qui y sont afférentes et de prélever sur ces montants les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- d'une manière générale, prendre toute mesure utile et accomplir tous actes et formalités nécessaires, directement ou par mandataire, pour parvenir et donner effet à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ADP 2.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

Suppression du droit préférentiel de souscription des Associés aux 22.500 ADP 2 nouvelles au profit de personnes dénommées

Les Associés,

connaissance prise (i) de l'Autorisation Préalable du Comité de Surveillance, (ii) du rapport du Président et (iii) du rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'ADP 2 avec suppression du droit préférentiel de souscription prévu aux articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-12 du Code de commerce,

décident de supprimer, pour l'intégralité des 22.500 ADP 2 nouvelles à émettre au titre de la décision précédente, le droit préférentiel de souscription des Associés et d'en réserver la souscription au profit des personnes suivantes, et selon la répartition suivante :

[...]

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés, étant précisé que [...], nommément désignée en tant qu'une des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription, ne prend pas part au vote conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait qui a été signé électroniquement le 15 avril 2026 par le Président, par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil.

Extrait certifié conforme à l'original par le Président

Signé par :
Benjamin BITTON
83FDFAEDC7434AE...

BLB Partners

Représentée par : Monsieur Benjamin Bitton